



Programme Fabacée

Programme CEE PRO-INNO-78 de l'arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024.

Pour une agriculture économe en énergie et en intrants.

**Consultation pour une étude de faisabilité d'un
dispositif financier de sécurisation de la
transition des pratiques.**

Envoi des candidatures avant le vendredi 12 septembre 2025 à 17h00.

Contact : Romain Behaghel, directeur du programme - romain@feve.co

Sommaire

[1. Contexte de la mission - le programme Fabacée](#)

[1.1. Présentation du programme](#)

[1.2. Les bénéficiaires et les aides proposées](#)

[2. Description de la mission](#)

[2.1. Objectifs de la mission](#)

[2.2. Première étape: définir les pratiques et les risques associés](#)

[2.2.1. Définition de chacune des trois pratiques](#)

[2.2.2. Définition et chiffrage des risques](#)

[2.3. Deuxième étape: design des solutions de transfert de risque](#)

[2.3.1. Choix des solutions](#)

[2.3.2. Coût des solutions et financement CEE](#)

[2.4. Troisième étape: étude du portage financier et technique de l'ensemble](#)

[2.5. Calendrier de la mission](#)

[2.6. Budget de la mission](#)

[3. Consultation: réponse du candidat, critères et calendrier](#)

[3.1. Réponse du candidat](#)

[3.2. Critères de sélection](#)

[3.3. Dépôt des offres et contact](#)

[Annexe - description des exploitations agricoles lauréates du programme](#)

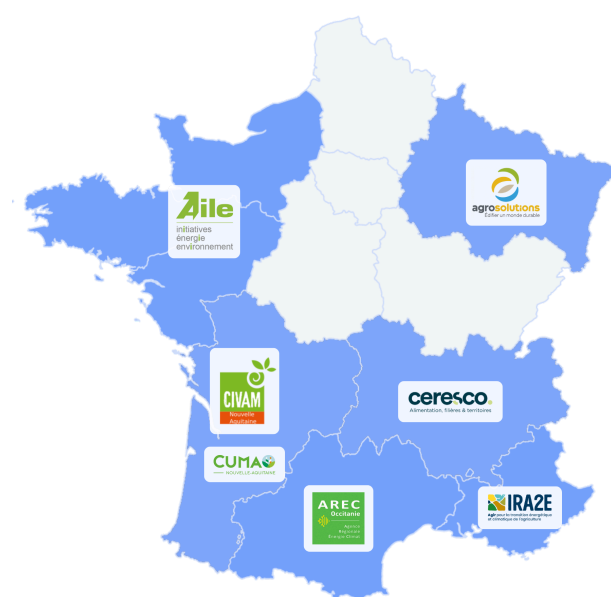
1. Contexte de la mission - le programme Fabacée

1.1. Présentation du programme

Le programme Fabacée accompagne les groupes d'agriculteurs sur 3 années pour mettre en place des actions d'économies en énergie et en intrants.

Les actions menées par les groupes lauréats du programme portent sur des pratiques plus sobres (en énergie directe et en intrants) et des matériels plus efficaces. L'économie d'énergie est mesurée en kWh par an, à l'échelle de l'exploitation agricole.

Fabacée est un Programme CEE¹ encadré par le Ministère chargé de l'énergie. Il est financé à hauteur de 17M€ par des fonds privés (EDF, ENGIE, UEM et GAZEL ÉNERGIES). Il est porté par FEVE, avec Solagro et l'AREC Occitanie, en partenariat avec la FNCUMA, le programme ACTEE (SASU FNCCR) et six pilotes régionaux qui assurent le déploiement du programme dans huit régions (cf ci-après).



L'association AILE pour les régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie.

La FRCIVAM avec la FRCUMA pour la région Nouvelle-Aquitaine.

L'AREC Occitanie pour la région Occitanie.

L'association IRA2E pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le bureau d'étude Ceresco pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le bureau d'étude Agrosolutions pour la région Grand Est.

¹ Fabacée est le premier programme CEE retenu par le Ministère sur la thématique agriculture. [Il a été validé par arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024.](#)
[En savoir plus sur le dispositif des CEE.](#)

1.2. Les bénéficiaires et les aides proposées

Fabacée s'adresse à des groupements rassemblant une structure locale d'accompagnement en lien avec un ou plusieurs groupes d'exploitations agricoles.

Les groupes seront constitués de 10 à 25 exploitations agricoles ayant déjà l'habitude de travailler ensemble : par exemple CUMA, GIEE, CIVAM, GAB, CETA, GDA, etc. Parmi les structures d'accompagnement visées, citons notamment celles des réseaux CUMA, CIVAM, Chambres d'Agriculture, ADEAR, GAB et Coopératives, ou toute autre structure accompagnant déjà des agriculteurs. Les groupements lauréats sont sélectionnés via des appels à candidatures.

L'objectif est d'accompagner 3000 agriculteurs répartis sur 250 groupes. Grâce au programme Fabacée, chaque groupe lauréat pourra :

- accéder à des outils et des formations pour mettre en œuvre les projets d'économie d'énergie : outils de diagnostics, plateforme de suivi de projet, formations techniques et à l'accompagnement au changement ;
- accéder au financement de l'animateur du groupe : les jours affectés au programme sont pris en charge à 100% (le poste d'animateur est porté par la structure d'accompagnement) ;
- disposer d'une enveloppe d'aide à l'investissement matériel et immatériel ;
- de participer à l'expérimentation de deux approches financières pour sécuriser la transition des pratiques :
 - un mécanisme de garantie bancaire pour des dossiers de prêts "en bord de financement" ;
 - un mécanisme assurantiel ou indemnitaire permettant de prendre en charge une partie du risque porté par les agriculteurs qui feront évoluer leurs pratiques agricoles, objet de la présente mission ;

L'unité d'action du programme est donc le collectif d'agriculteurs. Dit autrement, c'est via le projet d'économie d'énergie porté par chaque collectif lauréat que Fabacée atteindra son objectif global d'économie d'énergie de 1,29 TWh cumac.

Ce faisant, le programme active ainsi les deux facteurs clés qui permettent de faire émerger des projets innovants en agriculture à savoir :

- que les agriculteurs aient déjà des expériences partagées au préalable, c'est-à-dire s'appuyer sur des collectifs existants ;
- que le collectif ait un animateur local qui joue le rôle de catalyseur et d'appui pour que les agriculteurs mettent en œuvre leurs actions d'économie d'énergie pendant le programme ;

2. Description de la mission

2.1. Objectifs de la mission

L'étude a pour objectif de préfigurer un dispositif assurantiel ou indemnitaire pour sécuriser les agriculteurs qui s'inscrivent dans l'une des trois pratiques suivantes:

Pratique #1 - Le passage en semis direct avec couverts végétaux pour les cultures

Pratique #2 - L'amélioration de l'autonomie protéique pour l'élevage

Pratique #3 - La diminution de l'usage d'engrais minéral

Ces trois pratiques permettent d'inscrire les exploitations agricoles dans une trajectoire allant vers plus d'autonomie. Du point de vue des consommations d'énergie et d'intrants, elles présentent un gisement important d'économie d'énergie.

Pour mener l'étude, trois étapes ont été identifiées et seront menées dans l'ordre :

Étape #1 - Caractériser le risque à traiter, pour chacune des trois pratiques définies plus précisément.

Étape #2 - Définir la solution de transfert de risque et ses perspectives de mutualisation.

Étape #3 - Définir le portage financier, réglementaire et technique de l'ensemble.

Le contenu de ces trois étapes est précisé dans la suite du document. Ce contenu est à considérer comme une base pour le déroulé de la mission et le candidat est invité à formuler, dans sa réponse, des propositions complémentaires de déroulé et de méthode si besoin.

2.2. Première étape: définir les pratiques et les risques associés

L'objectif, pour chacune des 3 pratiques, est de caractériser au moins un risque impactant pour la mise en œuvre de la pratique ; et de pouvoir adosser ce risque à un cahier des charges encadrant la mise en œuvre de ladite pratique et à un jeu de données montrant les économies d'énergies réalisées.

2.2.1. Définition de chacune des trois pratiques

Le candidat identifiera ce que requiert la mise en place de la pratique, c'est-à-dire les leviers à activer dans le système de production de l'exploitation agricole. Il pourra être utile de s'adosser à un référentiel existant pour identifier ces leviers.²

² Par exemple, pour la pratique #2 "Amélioration de l'autonomie protéique", on pourrait s'inspirer de la méthodologie employée dans la MAEC forfaitaire « Transition des pratiques » qui définit 4 leviers : augmentation de la part des surfaces d'intérêt protéique au sein de la surface fourragère principale, ares pâturés/UGB, concentrés autoproduits/total concentrés consommés et part des protéines "bateau" importées sur part de fourrage.

À chaque levier retenu, on associera un “gradient d’intensité”, c’est-à-dire que l’on projettera la mise en œuvre du levier selon un axe allant d’une petite modification sur le système jusqu’à une forte modification sur le système de production. Ainsi on pourra positionner chaque exploitant agricole selon son degré d’engagement dans la pratique - son “point de départ” - et tracer une trajectoire selon l’évolution qu’il souhaite apporter à son système - le “point d’arrivée”.

En parallèle, une autre projection sera faite sur un axe portant sur les économies d’énergies engendrées par chaque levier (énergies directes et indirectes), en fonction du degré de mise en œuvre de la pratique.

2.2.2. Définition et chiffrage des risques

À partir des leviers retenus et de leurs projections, le candidat étudiera les risques encourus. Il s’agira d’aborder tous les types de risques avec les agriculteurs : en plus des impacts économiques directs (surcoûts, manque à gagner, besoin d’investissement...) et indirects (dépendance à d’autres acteurs...), l’étude fera remonter les risques psycho-sociaux perçus par les agriculteurs (gestion du temps, acceptabilité, charge mentale...). L’analyse sera faite à l’échelle de la ferme et à l’échelle de la filière, et selon différentes temporalités pour traiter les risques associés au changement climatique notamment.

Le chiffrage de l’impact économique pour chacun des risques se fera en correspondance avec la projection de chaque levier selon son degré de mise en œuvre. On obtiendra donc un troisième axe chiffrant le coût du risque pour l’agriculteur, du plus faible coût au coût le plus important.

Méthodologie:

Cette étape comprendra une phase de recueil des besoins et collecte des données auprès des agriculteurs lauréats du programme Fabacée. Cette approche ‘bottom-up’, qui part des expériences concrètes des agriculteurs, fera remonter l’ensemble des contraintes/risques perçus par les agriculteurs dans le but à ce que Fabacée puisse se positionner là où c’est réellement utile pour eux. Aussi, cette étape contribuera à la bonne mobilisation des agriculteurs et à la bonne appropriation des solutions qui seront proposées par la suite. Cette phase de consultation constitue aussi une opportunité pour collecter les données de centaines d’exploitations agricoles qui viendront compléter l’analyse de la bibliographie opérée par le candidat pour l’estimation des économies d’énergie et du coût des risques associés à chaque levier.

Ce travail de recueil des besoins s’appuiera sur les animateurs Fabacée qui pourront conduire des sessions collectives auprès de leurs groupes d’agriculteurs.

L’organisation du processus de consultation sera détaillée dans la réponse du candidat et constituera un élément central pour l’appréciation de sa candidature (cf 3.1.).

[En annexe figure la répartition des lauréats des promotions 1 et 2 du programme en fonction de leur localisation et de leur OTEX.]

Les rendus attendus pour cette première étape :

1. Un cahier technique définissant chacune des 3 pratiques, comprenant :
 - a. La définition des leviers retenus, avec une description précise et exhaustive des impacts sur les différents aspects du système de production : à l'échelle de l'itinéraire technique et des assolements, et en zoomant sur les opérations (préparation du sol, semis, récolte/destruction...), la gestion parasitaire, le machinisme, les achats etc.
 - b. Le(s) référentiel(s) permettant de cadrer la mise en œuvre de la pratique.
 - c. Les projections, pour chaque levier, sur les axes "degré de mise en œuvre" et "économies d'énergie", avec mention des sources des données (collecte terrain et bibliographie).
2. Un cahier définissant l'exposition aux risques pour chacune des 3 pratiques, comprenant, pour chaque levier, la définition des risques et le chiffrage des pertes pour l'exploitation (modélisation Excel), projeté selon un axe du moins coûteux vers le plus coûteux. Afin de préparer la deuxième étape de l'étude, on fera figurer les éléments permettant d'apprécier la fréquence d'occurrence du risque (éléments venant de la bibliographie ainsi que des entretiens réalisés avec les agriculteurs).
3. La restitution de la phase de recueil des besoins et collecte des données menée par les animateurs auprès des agriculteurs, comprenant :
 - a. Pour chaque atelier réalisé : une synthèse commentée avec les principaux verbatims relevés lors des échanges ;
 - b. L'analyse de la collecte des données opérée auprès des agriculteurs ;Cette restitution pourra servir de base à une communication élargie et « grand public » dans le but de valoriser cette démarche de consultation large auprès des agriculteurs sur le sujet de la gestion des risques.

Note importante sur les livrables libre de droits :

La présente mission étant financée par un programme CEE, l'ensemble des livrables produits dans le cadre de celle-ci devront être libres de droits, c'est-à-dire librement réutilisables sans entraves par de futurs acteurs et qui ne permettent pas aux porteurs de se constituer une propriété intellectuelle dans ce cadre. S'agissant d'éventuelles solutions logicielles créées dans le cadre de la présente mission, les licences seront encadrées.³

Co-traitance :

Cette mission requiert la mobilisation de plusieurs champs d'expertise (étude terrain et analyse de données ; caractérisation de pratiques agricoles ; gestion des risques...) aussi il peut être envisagé de collaborer avec un ou plusieurs organismes experts extérieurs en tant que co-prestataires.

Ce fonctionnement avec co-traitance sera proposé dans la réponse du candidat et sera chiffré dans la prestation.

³ <https://www.data.gouv.fr/fr/pages/legal/licences/>

2.3. Deuxième étape: design des solutions de transfert de risque

2.3.1. Choix des solutions

Les résultats de la première étape permettront de fournir des données de modélisation du risque (fréquence et intensité / caractère systémique ou pas / pertes économiques).

A partir de là, de sélectionner le type de solution le plus adapté pour chaque pratique:

- solutions relevant de l'assurance à proprement parler ?
- solutions de type "compensation" (indemnité, couverture du chiffre d'affaire type ISR, garantie d'un revenu minimum...) ?
- ...autre ?

On privilégiera les approches holistiques, c'est-à-dire qui considèrent la variabilité totale du revenu de l'exploitation agricole sans questionner l'origine de la perte (météo, sanitaire, fertilisation...). Ainsi, on évitera les approches basées sur des modélisations pointues faisant le lien entre un risque et un levier précis (par exemple, la baisse de rendement lié à une maladie dans un contexte de baisse de l'IFT). Cette orientation est motivée par le souhait d'aboutir à une "posture" de prise en charge dans laquelle l'assureur investit aux côtés de l'exploitation agricole sur un projet de plusieurs années, en assumant les pertes liées aux erreurs initiales dans le paramétrage.⁴

Il faudra que les solutions proposées présentent une additionnalité certaine par rapport aux MAEC et à l'écovégétation, ainsi qu'une complémentarité avec le soutien à la conversion vers l'agriculture biologique.

Enfin, il est demandé d'étudier le potentiel de mutualisation des solutions de transfert de risque, en considérant un déploiement sur les 8 régions suivantes : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est.

2.3.2. Coût des solutions et financement CEE

Pour chaque pratique, le coût de la solution de transfert de risque est à mettre au regard du gisement kWh apporté par la pratique, et ce afin de pouvoir apprécier le potentiel de financement qui pourrait être apporté par le dispositif CEE.

⁴ Cette orientation est également donnée par souci de pragmatisme. En effet, les approches pointues sont exigeantes en matière de données, notamment sur le lien entre la pratique (ex. baisse IFT) et le risque (ex. pression sanitaire) pour fiabiliser les modélisations. Ces modélisations sont encore plus difficiles pour des systèmes aux assolements qui se complexifient. Aussi, la forte variabilité du climat dans un contexte de réchauffement climatique ne joue pas en faveur de ces approches. Enfin, à l'échelle d'un couple pratique-risque ciblé, les biais comportementaux (aléa moral) pèsent davantage, ce qui peut complexifier la modélisation et augmenter le coût de la solution. Ceci étant dit, si une modélisation actuarielle s'avérait être nécessaire, celle-ci fera l'objet d'une étude séparée avec un chiffrage ad-hoc.

Le dispositif des CEE : ou comment donner une valeur € à des kWh économisés !

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) impose aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") de s'acquitter d'un certain nombre de CEE par période triennale (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale économisée). Les obligés se voient attribuer un CEE en investissant dans des actions d'économies d'énergie et dans des programmes CEE comme Fabacée. Dans le cadre des programmes, le prix du CEE est fixé par arrêté ministériel ; il est de 7€/MWhc pour le programme Fabacée. Ce dispositif apporte donc des perspectives de financements pour chaque kWhc économisé dans les fermes.

À titre d'illustration, le tableau ci-après présente les perspectives de financement CEE via les économies d'énergie atteignables (fourchette haute) pour deux systèmes de production.

Poste et pratique	Gisement d'économie d'énergie par poste	Perspective de financement via le dispositif CEE
<i>Système de culture en semis-direct par rapport à un labour</i>	<i>GNR: 335 KWh/ha converti au SD</i>	<i>23 euros / ha</i>
<i>Moyenne des système bovin lait bio par rapport à un la moyenne des élevages spécialisés de plaine</i>	<i>Fertilisation: 500 MJ/1000L de lait Alimentation: 500 MJ/1000L de lait</i>	<i>15 euros / 1000 litres</i>

Les rendus attendus pour cette deuxième étape :

1. Pour chaque solution de gestion des risques retenue :
 - Le principe général de la solution (conditions de fonctionnement, règles d'indemnisation/compensation) ;
 - L'intérêt de la solution pour les agriculteurs et les atouts par rapport aux autres solutions existantes ;
 - Les aspects dimensionnant pour la mise en oeuvre opérationnelle de la solution ;
 - Le coût de la solution, comprenant la prime de risque "pure" (ç'est-à-dire sans les coûts de gestion qui seront eux considérés à l'étape 3) et mis au regard des perspectives de financement CEE ;
2. Une analyse du potentiel de mutualisation des solutions de gestion des risques, comprenant notamment l'impact sur les primes de risques.

Les aspects de gouvernance et de financement global du fonds mutualisé seront traités à l'étape #3.

2.4. Troisième étape: étude du portage financier et technique de l'ensemble

Cette étape constitue une tranche optionnelle de la mission, qui sera déclenchée en fonction des résultats des étapes une et deux.

La troisième étape concerne la structuration de l'ensemble des solutions de gestion des risques dans un programme de portage collectif, selon une approche de fonds mutualisé. Aussi, elle préparera la mise en œuvre opérationnelle du fonds.

Les rendus attendus pour cette troisième étape :

1. Un scénario financier pour le portage de l'ensemble des solutions de transfert de risque par un fonds mutualisé, en intégrant notamment :
 - Côté coûts : en plus du programme d'indemnisation/compensation (seuil, taux d'indemnisation, capital assuré...), l'étude intégrera une modélisation des coûts de gestion et d'une réassurance ;
 - Côté financement : étudier les possibilités de cofinancement autre que CEE ;
2. Une analyse réglementaire et fiscale pour préciser le cadre dans lequel peut s'inscrire un tel dispositif (avec différents scénarios en fonction des financements: privés via les CEE, publics via les aides nationales/européennes) et définir le véhicule pour le portage du fonds.
3. Un plan pour la mise en œuvre opérationnelle sur une première campagne test sur la période automne 2026 - automne 2027, incluant la méthode et les outils nécessaires pour les principales étapes (création des dossiers, suivi, déclaration des sinistres, indemnisation), ainsi que le budget à provisionner.

2.5. Calendrier de la mission

Le planning pour les étapes 1 et 2 est le suivant :

- rendu des offres le vendredi 12 septembre 2025 à 17h00
- entretiens avec les candidats admissibles durant les semaines du 29 septembre, 6 octobre et 13 octobre
- choix du candidat avant le 30 octobre 2025
- novembre 25 - janvier 26 : mise en oeuvre de l'étape #1
- février 26 - avril 26 : mise en oeuvre de l'étape #2
- fin avril 26 : restitution aux agriculteurs et seconde itération suite aux retours si besoin
- mai 2026 : rendu des livrables de l'étape #2

Pour la tranche optionnelle (étape #3) : mai 26 - juillet 26

Oct 2026: démarrage du déploiement du fonds pour la campagne automne 26 - automne 27.

2.6. Budget de la mission

Le budget total du programme Fabacée pour mener l'expérimentation d'une solution de sécurisation de la transition des pratiques est de 500 000 euros. Ce budget doit donc couvrir les 3 étapes de la présente mission ainsi que le déploiement de la solution sur une campagne culturelle allant d'octobre 2026 à décembre 2027.

3. Consultation: réponse du candidat, critères et calendrier

3.1. Réponse du candidat

Le candidat produira un dossier comprenant les pièces suivantes :

1. Une présentation de l'entreprise :

- Les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise, comprenant la liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, avec un focus sur les missions similaires ou analogues à la présente mission ;
- Un descriptif des effectifs de l'entreprise et du personnel d'encadrement, comprenant un descriptif détaillé de l'équipe dédiée à la présente mission (références et CV) ;

2. Une offre financière détaillée, comprenant :

- Le prix des prestations, ventilé par action principale au sein de chaque étape (1 à 3), faisant apparaître le nombre de jours prévus et les honoraires par intervenant ;
- La répartition des honoraires entre co-traitants le cas échéant ;

3. Le mémoire présentant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution de la mission, comprenant :

- La méthodologie pour chaque étape de la mission⁵ ;
- Le détail des délais d'exécution de chaque étape ;

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'éventuels co-traitants, le candidat produira les mêmes documents.

⁵ La présentation de la méthodologie pour l'étape #1 est un élément déterminant dans l'appréciation de la candidature. Le candidat présentera :

- Les protocoles pour le recueil des besoins auprès des agriculteurs, comprenant les éléments de cadrage pour le design d'atelier pour les sessions collectives qui seront conduites par les animateurs Fabacée, ainsi que le périmètre de la consultation (nombre de clusters, répartition sur les régions couvertes par Fabacée...) ;
- Le protocole d'analyse des remontées ;
- Les protocoles de collecte des données chiffrées des exploitations agricoles, précisant si besoin la solution logicielle pour la collecte des données ;

3.2. Critères de sélection

Les critères retenus pour l'appréciation des offres sont pondérés dans la manière suivante :

La note technique sera appréciée comme suit (sur 70 points) :

- Méthodologie adoptée durant les trois étapes de l'étude (sur 40 points, dont 25 points sur l'étape #1)
- Références dans des opérations similaires ou analogues (sur 15 points)
- Moyens humains dédiés à l'opération (sur 15 points)

La note financière sera quant à elle appréciée sur 30 points.

Après examen des réponses, FEVE pourra engager des échanges avec les candidats admissibles afin de redéfinir les offres, sur les aspects techniques comme financiers.

3.3. Dépôt des offres et contact

Les offres sont à envoyer par courriel au plus tard le 10 septembre 2025 à 17h00 à l'adresse romain@feve.co.

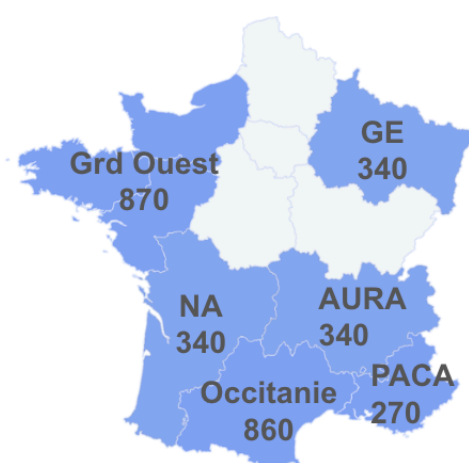
Votre contact : Romain Behaghel, pilote du programme, romain@feve.co

Annexe - description des exploitations agricoles lauréates du programme

Le programme Fabacée accompagnera 3000 agriculteurs au total : 1700 ont déjà rejoint le programme (promotion #1 d'octobre 2024 et promotion #2 juin 2025), 1300 agriculteurs rejoindront le programme en septembre 2025 (promotion #3).

Les 3000 agriculteurs seront répartis en 250 groupes, qui seront animés par 130 animateurs environ. En moyenne, chaque animateur Fabacée accompagne 2 groupes soit 25 agriculteurs.

La répartition projetée (en incluant la promotion #3) des agriculteurs lauréats sur les 8 régions est :



Sur les promotions 1 et 2, près de 80% des groupes sont hétérogènes, c'est-à-dire qu'ils sont constitués d'exploitations ayant des productions principales différentes. Les 20% de groupes homogènes sont en bovin lait, viticulture et ovins.

La répartition des exploitations agricoles des promotions 1 et 2 par OTEX est :

